

**COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du
30 mars 2026 à 20h30**

Date de la convocation : 24 mars 2026

Présents: Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Pascale BURGAT, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK.

Absents : Néant

Secrétaire : Marc ARCHIMBAUD

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2026, et désignation d'un secrétaire de séance ;

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et Monsieur Marc ARCHIMBAUD est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3) Fixation des indemnités de fonction

Monsieur le maire indique que les indemnités de fonction sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la Commune. Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, aux élus communaux titulaires d'une délégation de fonction du Maire.

Pour la commune, le montant des indemnités mensuelles maximales est de :

Maires		Adjointes	
Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027) IM= 835	Indemnité brute (montant en euros)
28,10%	1155,05 (998€ net)	10,89%	447,63 (387€ net)

Le maire et les adjoints sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Des éléments complémentaires sont demandés notamment sur le calcul de ces indemnités. Les indemnités sont calculées à partir de l'indice majoré de la manière suivante $IM (835) \times Valeur \text{ du point } (7.9228) \times \text{taux}$

Il est rappelé que ces montants sont des indemnités compensatrices pour les frais occasionnés pour cette fonction et non un salaire.

Les conseillers présents vote à l'unanimité le taux maximal ci-dessus, soit 7 votes pour.

4) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le maire rappelle que la commission doit être constituée d'un Président (Le Maire) et des 3 titulaires et 3 suppléants : Jean-Denis PRAT, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Jean-Marc ALBERT, Marc ARCHIMBAUD et Pascale BURGAT sont candidats de la manière suivante :

1) Titulaires: Marc ARCHIMBAUD,
Sophie BLANC,
Jean-Denis PRAT

2) Suppléant: Jean-Marie REYNIER,
Pascale BURGAT,
Jean-Marc ALBERT

Le conseil élit à l'unanimité cette proposition.

5) **Désignation des délégués auprès des instances communales et intercommunales**

Les délégués auprès des différentes instances sont votés à l'unanimité comme suit :

		Titulaires	Suppléants
Délégués intercommunaux	Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras	1) Christian BLANC 2) Jean-Denis PRAT	
	Parc Naturel Régional du Queyras	1) Christian BLANC	1) Danièle PIGEAUT
	Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras et Régie syndicale des remontées mécaniques du Queyras	1) Christian BLANC	1) Jean-Marie REYNIER
	Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Queyras et Territoire d'énergie	1) Jean-Denis PRAT	1) Jean-Marc ALBERT
	Office du Tourisme du Queyras	1) Christian BLANC	2) Jean-Denis PRAT
	NORDIC ALPES DU SUD	1) Marc ARCHIMBAUD	1) Sophie BLANC
	Sécurité routière et Défense Nationale	1) Marc ARCHIMBAUD	1) Pascale BURGAT
	Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	1) Jean-Marc ALBERT	1) Marc ARCHIMBAUD
	Syndicat Mixte Intercommunal de l'Abattoir Guil et Durance (SMIAGD)	1) Christian BLANC	1) Lila VAN SCHRICK
	Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras	1) Vanessa COLLATTI	1) Christian BLANC
	Groupement de commandes pour les ambulances	Membre de la commission d'appel d'offres 1) Sophie BLANC	Membre de la commission d'appel d'offres 1) Jean-Marie REYNIER

	Retour en Queyras Comité de jumelage de Wurtemberg	1) Lila VAN SCHRICK	1) Jean-Jacques MEISSIMILLY
	CNAS (Comité National de l'action Sociale) pour le personnel communal	1) Christian BLANC	1) Vanessa COLLATTI
	CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	1) Jean-Marie REYNIER	1) Christian BLANC
	Queyras Passion (Association de Sauvegarde du Patrimoine du Queyras)	1) Danièle PIGEAUT	1) Vanessa COLLATTI
	SICA Les Alpagnes de Fontantie (fromagerie de Ville-Vieille)	1) Lila VAN SCHRICK	1) Jean-Jacques MEISSIMILLY
	Les Amis de FORT QUEYRAS	1) Pascale BURGAT	1) Vanessa COLLATTI
	Souvenir français et FNACA	1) Marc ARCHIMBAUD	1) Jean-Denis PRAT
	Ener'Guil	1) Jean-Denis PRAT	1) Danièle PIGEAUT
	IT 05(ingénierie du Département)	1) Christian BLANC	1) Jean-Marie Reynier
	Association des Communes Forestières	1) Jean-Marie REYNIER	1) Christian BLANC
Représentants Communauté de communes	APN (Activités de Pleine Nature)	1) Jean-Marie REYNIER	1) Sophie BLANC
	Régie Déchets	1) Danièle PIGEAUT	1) Marc ARCHIMBAUD
	SMITOMGA	1) Marc ARCHIMBAUD	1) Danièle PIGEAUT
	Régie Assainissement	1) Jean-Marc ALBERT	1) Marc ARCHIMBAUD
	CLECT (Commission Locale Evaluation des Charges Transférées) et CIID (Commission intercommunale des Impôts Directs)	1) Christian BLANC	1) Vanessa COLLATTI
	CISPD (Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la délinquance)	1) Marc ARCHIMBAUD	1) Jean-Jacques MEISSIMILLY
	Mobilité (navettes)	1) Vanessa COLLATTI	1) Christian BLANC
Représentants Instances communales	Izoard Animation	1) Vanessa COLLATTI	1) Jean-Marie REYNIER
	Baz'Ados (foyer des jeunes)	1) Sophie BLANC	1) Jean-Marie REYNIER

Maison des Assistantes Maternelles LA BAZ'A MINI	1)Vanessa COLLATTI	1) Pascale BURGAT
Ecole d'Arvieux Cantine et garderie	1)Vanessa COLLATTI	1)Pascale BURGAT 2) Sophie BLANC
Association des Enfants d'Arvieux	1)Vanessa COLLATTI	1)Pascale BURGAT 2) Sophie BLANC
ACCA L'aigle d'Arvieux (chasse)	1) Marc ARCHIMBAUD	1) Pascale BURGAT
Association Foncière Pastorale (3 titulaires et 1 suppléant)	1)Jean-Jacques MEISSIMILLY 2)Jean-Marc ALBERT 3)Christian BLANC	1) Jean-Denis PRAT
Energie Développement Arvieux (EDA) Centrale Hydro	1) Christian BLANC 2) Jean-Denis PRAT 3) Jean-Marc ALBERT	
Commission de sécurité domaine de ski	1) Jean-Marie REYNIER 2) Jean-Marc ALBERT	1) Sophie BLANC 2) Marc ARCHIMBAUD
Commission de contrôle des listes électorales	1) Pascale BURGAT	
Village de Vacances "Les Esquirousses"	1) Vanessa COLLATTI 2) Jean-Marc ALBERT	1) Marc ARCHIMBAUD 2) Jean-Jacques MEISSIMILLY
Camping du Planet	1) Lila VAN SCHRICK 2) Marc ARCHIMBAUD 3) Vanessa COLLATTI 4) Jean-Marc ALBERT	
Son des Cimes	1) Vanessa COLLATTI	1) Jean-Marc ALBERT
Les Jouets du Queyras	1) Jean-Jacques MEISSIMILLY	1) Danièle PIGEAUT
Montagne Queyras	1) Jean-Marie REYNIER 2) Marc ARCHIMBAUD 3)Jean-Jacques MEISSIMILLY	
Bibliothèque	1) Lila VAN SCHRICK	1) Vanessa COLLATTI
Commission d'Appel d'Offres (présidé par le Maire)	1)Marc ARCHIMBAUD 2)Sophie BLANC 3)Jean-Denis PRAT	1)Jean-Marie REYNIER 2)Pascale BURGAT 3)Jean-Marc ALBERT

Monsieur le maire propose de nommer les délégués auprès des différents villages de la Commune

La Draye/ Brunissard/ Le Jamberoute	Jean-Marc ALBERT et Jean-Marie REYNIER
La Chalp	Vanessa COLLATTI et Jean-Jacques MEISSIMILLY
Chemin de la Chapelle / Glourite	Marc ARCHIMBAUD
Le Coin	Christian BLANC
Arvieux La Ville	Jean-Denis PRAT
Les Maisons	Jean-Denis PRAT
La Cassière/Le Pasquier	Danièle PIGEAUT
Les Moulins	Sophie BLANC et Lila VAN SCHRICK
Villargaudin	Sophie BLANC et Lila VAN SCHRICK
Les Escoyères/ le Veyer	Pascale BURGAT

Le conseil est d'accord pour cette répartition.

Le conseil nomme également des référents pour les commissions communales suivantes:

Travaux: suivi des chantiers	Marc ARCHIMBAUD, Jean-Denis PRAT, Jean-Marie REYNIER, Jean-Marc ALBERT
Suivi des agents techniques	Jean-Marc ALBERT, Marc ARCHIMBAUD
Recrutement: audition préalable à l'embauche	Vanessa COLLATTI, Lila VANSCHRICK, Jean-Denis PRAT, Pascale BURGAT, Jean-Marc ALBERT
Urbanisme: suivi et étude des autorisations et permis	Jean-Marie REYNIER, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Denis PRAT, Pascale BURGAT
Manifestations/événements	Danièle PIGEAUT, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Vanessa COLLATTI
Décoration de villages	Danièle PIGEAUT, Pascale BURGAT
Journal communal "Vivre à Arvieux"	Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Pascale BURGAT
Cadeau de Noël des + de 75 ans et des enfants de l'école	Danièle PIGEAUT, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Vanessa COLLATTI, Pascale BURGAT
Sentiers	Jean-Marie REYNIER, Vanessa COLLATTI, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT

6) Délégations faites au Maire

Le maire explique que le code général des collectivités territoriales (article L 2121-29) permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune, tout en permettant un gain de temps.

Monsieur le Maire précise que même les décisions relevant de la délégation du maire sont fréquemment prises et votées en conseil municipal. Le maire liste les délégations possibles et le conseil à l'unanimité les lui confie.

7) **Office national des Forêts : Coupes de bois pour l'année 2026 et 2027**

Le maire projette la cartographie des coupes proposées à l'état d'assiette 2026 et 2027 prévues dans le nouvel aménagement forestier 2025-2044.

Pour l'année 2026 : les parcelles 16_i, 17_i, 18_i, 116_i, 117_i, secteur de la Combe du loup.

Pour l'année 2027 : la parcelle 76, secteur du lac de Roue et la parcelle 40, secteur Clos la Favière/les Fonsettes.

Ces coupes pourraient être commercialisées comme suit :

- Les parcelles 16, 17, 18, 116, 117 et 76 seront commercialisées en bois façonnées avec la mise à disposition à l'ONF des bois sur pied.
- La parcelle 40 sera commercialisée en bois sur pied.

Il est décidé à l'unanimité d'inscrire ces parcelles à l'état d'assiette et de les commercialiser comme proposé.

L'ONF a proposé pour les parcelles 16, 17, 18, 116, 117 la délivrance de 200 m³ et pour la parcelle 76, 100 m³ façonnés pour l'affouage et pour les besoins communaux.

Après discussion, le conseil décide d'augmenter le volume délivré sur la parcelle 76 à 200m³.

Vote à l'unanimité des volumes proposés.

8) **Convention avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras pour la mise à disposition du service Déclaloc**

Le maire rappelle que tous meublés loués sur une commune doit être déclaré en mairie. Suite à la Loi Le Meur du 19 novembre 2024 et au plus tard le 20 mai 2026, toutes les mairies devront avoir mis en place une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme. Elles devront ainsi transmettre un numéro d'enregistrement aux meublés de tourisme déclarés sur leur territoire, ce numéro devient obligatoire pour tout dépôt d'annonce de location sur les sites de location de meublés.

La commune pourra mettre en place cette procédure grâce à l'outil Déclaloc mis à disposition par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place de la démarche via l'outil Déclaloc.

9) **Convention d'intervention foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)**

La convention de partenariat avec la SAFER concernant les ventes de foncier rurales sur la commune n'a pas été renouvelée depuis 2015. Afin que la commune puisse bénéficier de la veille foncière de la SAFER via le portail VIGIFONCIER, il convient de renouveler la convention d'une durée de 3 ans soit à partir du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Le coût financier s'élève à 375 € HT / an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conventionner avec la SAFER pour une veille foncière.

Fin de séance : 23h15

Le secrétaire de séance

Flavie Archimbaud



Fait à Arvieux, le 31 mars 2026

Le Maire,

Christian BLANC.

